

C. 148-71
127
COMMISSION pour l'examen du projet de loi, *C. 148-71.*
adopté par la Chambre des Députés, ayant
pour objet : 1° la déclaration d'utilité publi-
que des travaux de construction d'une nou-
velle entrée au sud du port de Saint-Na-
zaire; 2° l'acceptation des offres de concours
du département de la Loire-Inférieure, de
la ville et de la Chambre de commerce de
Saint-Nazaire; 3° la création des voies et
moyens financiers destinés à assurer la réali-
sation des offres de concours. (N° 35, session de
1895.)

Nommée le 12 mars 1895.

MM.

- 1^{er} BUREAU : ÉDOUARD REY.
2° — A. HUGUET.
3° — BLAVIER.
4° — GRIVART.
5° — DELOBEAU.
6° — DULAC.
7° — LABROUSSE.
8° — SAINT-ROMME.
9° — BELLE.

C. 148-71



Séance du 18 Mars 1895

Assemblée est ouverte à 2^h 1/4.

M. Belle est nommé président et M. Saint-Bomme secrétaire.

Présents: M. Blavier, Grizard, Delobean, Dulac, Saint-Bomme et Belle

Absents: MM. G. Rey et Labrousse

Excusé: M. Rey.

L'ordre du jour appelle le compte rendu des opinions émises dans les bureaux.

M. Blavier nommé comme favorable au projet par le 3^e bureau expose qu'il a reçu mission de faire limiter le plus possible la part de l'Etat dans la dépense et surtout de la restreindre au 8 millions demandés.

M. Grizard nommé comme favorable par le 4^e bureau expose la nécessité de faire les travaux demandés à cause de l'état actuel de l'entrée du port peu en rapport avec les besoins de la navigation moderne. Quant à la part contributive de l'Etat il est d'avis d'accepter la répartition faite et dans tous les cas la limiter à la somme de 8 millions.

M. Delobean nommé comme favorable par le 5^e bureau demande que l'on restreigne d'une manière absolue la part de l'Etat à huit millions qui sera fixe et il considère ces travaux comme indispensables à la défense nationale.

M. Dulac soutient la même opinion.

M. Saint-Bomme a été nommé comme favorable par le 8^e bureau.

M. Belle nommé comme favorable par le 9^e bureau soutient comme tous les autres commissaires la nécessité de limiter à 8 millions la part contributive de l'Etat.

MM. Simon député de la Loire supérieure

et Herriter ingénieur en chef ayant demandé à être entendus par la commission sont introduits ainsi que M. Garnier député maire de St Nazaire et M. Durval président de la chambre de commerce. —

M. de Herriter ingénieur expose la nouvelle du projet au point de vue technique et au point de vue de la défense nationale. — Les travaux créent même le port de St Nazaire comme port de refuge, d'approvisionnement et de réparation. — Il expose que déjà trois millions ont été dépensés par la chambre de commerce pour le creusement de la barre des charpentiers et le trafic a depuis cette époque augmenté de 34000 tonnes. D'ailleurs le creusement a aussi profité au port de Nantes et à toute la région quoique les fonds ne viennent que de la chambre de commerce de St Nazaire. — M. l'ingénieur ne croit pas que les frais d'entretien augmentent et pense au contraire qu'ils diminueront. Les travaux seront faits en quatre ans.

Sur une question qui leur est posée par M. B. Blavier et Grivart, les représentants de la chambre de commerce déclarent qu'ils ont pris l'engagement de prendre à leur charge tous les frais de dépenses imprévus et les ressources seraient créées en prolongeant les droits de tonnage. Les 1^{res} années de la construction les dépenses seraient soldées à l'aide des fonds provenant de la ville et de la chambre de commerce quant au restant de la dépense elle sera à cause du délai de garantie et sera payé dans la 6^è année.

M. M. Simon, de Herriter, Garnier et Durval s'étant retirés la commission décide d'entendre le Ministre des Travaux publics. — Le jour sera ultérieurement fixé

Le Président

D. M. U.

La séance est levée à 8 heures

Le Secrétaire

J. J. Garnier

Séance du 21 Mars 1895

La séance est ouverte à 2^h 10 sous la présidence de M. Belle.

M. le Président donne lecture de la délibération de la Chambre de commerce de St Nazaire concernant l'engagement de faire faire aux dépenses imprévues dépassant les 12 millions.

M. le Ministre des Travaux publics est introduit et fournit un point de vue financier de l'opération. Il rappelle que trois millions ont déjà été complétés par les travaux parliculaires d'où il résulte que le travail monte en réalité à 15 millions dont 7 fournis par la Ville de St Nazaire et la Chambre de commerce et huit millions par l'Etat. - M. le Ministre donne ensuite un point de vue des ressources de l'Etat qui feront face à ces huit millions sans augmenter les charges du budget. Il explique encore qu'il espère trouver encore des ressources dans le budget des travaux publics. Il insiste sur l'urgence du travail proposé. -

M. le Ministre s'étant retiré la commission procède à la nomination du rapporteur. - On procède au scrutin.

Votants 7 - majorité 6
Ont obtenu M. B. Barier 1
Grisard 1
G. Romme 5.

M. Saint Romme est élu rapporteur.

M. Durval tout en reconnaissant l'utilité du projet proteste contre la subvention de 8 millions mise à la charge de l'Etat et voudrait la réduire au tiers de la dépense.

M. Huguet répond en indiquant ce qui s'est passé pour le port de Harre

M^r Saint-Blomme rappelle la nécessité pour la
dépense nationale

M^r Guizot rappelle le précédent du Havre mais
aussi celui du port de Marseille ces deux derniers
ports ayant une importance commerciale et pour
suite des ressources plus considérables. Il invoque donc
ce précédent pour demander le maintien de la
subvention proposée.

M^r Dubac proteste au nom des économistes à
faire pour maintenir sa proposition.

M^r Hugnet lui répond qu'il y a des économies
suivies que celle là en serait une, car ces ports
ne sont pas à la hauteur des progrès de la navigation.

M^r Blavier soutient qu'il y a d'autres économies
à faire dans le budget et notamment dans celui des
colonies.

M^r Guizot fait aussi observer que la ville de
St-Nazaire pour faire face à la dépense à sa charge
s'impose de 14 centimes ce qui est une charge très forte.
Le département de la Loire-Inférieure s'impose de
son côté un centime et quoique ce département ait des
parties qui ont des intérêts imposés il s'impose une
somme aussi considérable que celui de la Loire-Inférieure.
D'autre part la chambre de commerce de St-Nazaire
s'impose aussi des charges bien plus considérables que celles
du Havre et de St-Nazaire.

M^r Dubac reconnaît que les charges sont assez lourdes pour
le département et la chambre de commerce, mais il voudrait
voir augmenter la subvention de la ville de St-Nazaire.

M^r le Président met au vote le quantum de la
subvention de l'Etat. Le chiffre de 8 millions
proposé est approuvé par six voix contre une.

Le Président

Dubac

La séance est levée à 2^h 50.

Le Secrétaire

J. P. ...

Séance du 2 Avril 1895

La Séance est ouverte à 1^h $\frac{1}{2}$

Présidence de M^r Belle

Le rapporteur donne lecture du rapport qui ~~est~~ conclut
à l'adoption du projet. Le rapport mis aux voix est
adopté à l'unanimité.

La Séance est levée à 2^h $\frac{1}{2}$

Le Président

Le Secrétaire

D. Belle